

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 18 avril 2017

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Un plan de soutien après le passage du cyclone Cook : des aides exceptionnelles pour les communes et les agriculteurs sinistrés

Le gouvernement, en concertation avec les provinces, a arrêté un plan de soutien aux communes et aux agriculteurs impactés par le cyclone Cook. Ce plan, qui vise à accélérer les indemnisations, articule une aide exceptionnelle aux communes, pour faire face aux travaux de remise en état, et des aides exceptionnelles aux agriculteurs, pour leur permettre de relancer le plus rapidement possible les cycles de production agricole.

Aide exceptionnelle aux communes : 115 millions de francs répartis immédiatement entre 23 municipalités

Une subvention exceptionnelle de cinq millions de francs va être versée à chacune des 23 communes de la Nouvelle-Calédonie impactées ou sinistrées par le passage du cyclone tropical Cook, pour contribuer à une remise en état de leurs réseaux et équipements publics. Au total 115 millions de francs seront répartis :

- en province Sud : entre Thio, Mont-Dore, Dumbéa, Païta, Boulouparis, La Foa, Sarramea, Farino, Moindou, Bourail et Poya (nord et sud),
- en province Nord : entre Pouembout, Koné, Voh, Hienghène, Touho, Poindimié, Ponérihouen, Houailou, Kouaoua et Canala,
- en province des Îles : entre Ouvéa et Lifou.

Cette intervention du gouvernement pourra être complétée par des aides provinciales, en cours d'ajustement, et un concours exceptionnel de l'État. Le président du gouvernement a rencontré le haut-commissaire pour que l'état de catastrophes naturelles soit reconnu, et que les fonds d'extrême urgence et de secours puissent être mobilisés.

Aides exceptionnelles aux agriculteurs

Une délégation du gouvernement conduite par le président Philippe Germain, composée de représentants de l'Apican et de la Davar, s'est rendue jeudi 13 avril dans sept exploitations de la province Sud (Païta, La Foa, Farino, Moindou, Bourail) dévastées par le cyclone Cook. Les conclusions de cette visite de terrain montrent que les dégâts concernent essentiellement la filière des fruits et légumes, notamment la production fruitière - les vergers et les bananiers - et la

production sous serre (salades, tomates, concombres, poivrons). Les élevages ont également enregistré des dégâts sur les enclos et barrières.

Les exploitants touchés par le cyclone Cook – assurés ou non - doivent adresser à l’Apican, qui centralise les demandes, leur déclaration de sinistre avant le 21 avril. Pour ce faire, ils peuvent bénéficier d’une aide administrative des services provinciaux ou de la Chambre d’agriculture. L’Apican adoptera ensuite les dispositifs d’indemnisation pour les agriculteurs et éleveurs assurés à la Cama.

Dans le cadre du plan de soutien adopté aujourd’hui, quatre mesures sont prises.

1. la Cama versera une avance aux sinistrés de 25 % du capital souscrit

Afin de soutenir la relance de la production agricole, sans attendre les deux ou trois mois habituellement nécessaires au chiffrage complexe des sinistres puis au paiement des indemnisations, le gouvernement reconnaît dès aujourd’hui par arrêté le caractère de calamité agricole aux dommages provoqués par le cyclone Cook et ouvre sans délai la procédure d’instruction des demandes d’indemnisation. Il autorise exceptionnellement le versement d’un acompte aux agriculteurs sociétaires de la Caisse d’assurances mutuelles agricoles (Cama), après dépôt d’une déclaration de sinistre, d’un montant correspondant à **25% du capital souscrit** auprès de la Caisse.

2. L’Apican au soutien de l’emploi agricole

Le conseil d’administration de l’Apican se réunira en séance extraordinaire le mercredi 19 avril. Afin de soutenir les agriculteurs sinistrés, une aide à l’emploi de 50% d’un salaire plafonné à 75 000 francs / mois par ouvrier, dans la limite de 4 mois, et de 5 ouvriers par exploitation (soit 1,5 million de francs / exploitation) va être proposée. Le secteur agricole comptabilise 900 salariés à plein temps, déclarés à la CAFAT.

3. L’État en soutien des cultures vivrières

Des discussions sont en cours avec l’État pour une intervention en faveur de l’agriculture vivrière, essentiellement en brousse, via l’Apican.

4. Importations de fruits et légumes

Le cyclone Cook a ravagé les plantations au moment où les premières productions allaient être récoltées. L’Ifel, l’Interprofession fruits et légumes de Nouvelle-Calédonie créée en novembre 2015, qui rassemble les professionnels de la filière, annonce qu’à court terme, les réductions de productions locales seront compensées par des produits importés, et s’attache à tout mettre en œuvre pour approvisionner le marché pour les mois à venir.

* * *